

Le droit de prêt en bibliothèque

La ministre de la Culture et de la Communication a promis que la question du droit de prêt et la rémunération des auteurs sur les emprunts en bibliothèque serait réglée avant la fin de l'année et s'est déclaré opposée à un paiement à l'acte par le lecteur. Les pouvoirs publics semblent donc pencher pour une solution où chaque partie (l'État, les collectivités locales, les bibliothèques, mais sans doute aussi les usagers) verserait son dû.